

SANTÉ**UNE CABINE DE TÉLÉCONSULTATION À SAINT-JULIEN-SUR-REYSSOUZE**

Avec plusieurs départs de médecins (Saint-Julien-sur-Reyssouze, Foissiat...) et de nouveaux départs prévus dans les prochains mois, le territoire de la Conférence territoriale Bresse (25 communes) rencontre une situation de plus en plus complexe au regard de la démographie médicale. Pour faciliter l'accès aux soins des habitants, le Département de l'Ain, la Préfecture, la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, Saint-Julien-sur-Reyssouze et les 24 communes partenaires innovent en mettant en place, dès le 3 mai 2021, un service de télémedecine via une cabine de téléconsultation située dans la Maison médicale de Saint-Julien-sur-Reyssouze, 115 rue de la Gare.

**L'AIN, PREMIER DÉPARTEMENT A PROPOSER DES CABINES DE TÉLÉCONSULTATION**

Avec 6,9 médecins généralistes pour 10 000 habitants contre 8,9 au niveau national, la situation de la démographie médicale dans l'Ain est préoccupante. Le Département de l'Ain a donc fait de ce dossier une priorité.

Début 2020, suite à la concertation menée avec l'ensemble des acteurs de la santé (Agence Régionale de Santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Conseil départemental de l'Ordre des médecins et de nombreux praticiens), il a engagé un plan d'actions volontariste pour tenter d'apporter des solutions à ces problématiques. Parmi ces actions, le Département a fait le choix de déployer des cabines de téléconsultation connectées, un dispositif médical équipé d'instruments de mesure qui donne accès à une consultation clinique, dans des conditions similaires à celle d'un cabinet médical. L'Ain est le premier Département à proposer à ses habitants des consultations à distance afin d'améliorer l'offre de soins, là où les besoins sont les plus urgents. Au total, 5 cabines seront installées sur l'ensemble du territoire.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU SOUTIEN DE LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

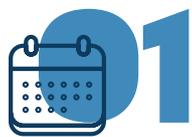
Face à la situation locale difficile, la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) a voté en décembre 2018 un plan d'action global pour soutenir la démographie médicale. Il s'agit non seulement de favoriser l'installation de professionnels extérieurs au territoire, mais aussi d'aider les médecins déjà installés. Ces aides financières s'accompagnent d'une campagne de communication visant à promouvoir l'attractivité du territoire. L'élaboration du plan d'action a été conduite en concertation avec les acteurs de santé locaux notamment le Département. La CA3B a ainsi la volonté d'apporter des réponses complémentaires aux aides que d'autres partenaires peuvent proposer par ailleurs et adaptées aux problématiques des professionnels de santé (Soutenir les projets portés par les acteurs de santé du territoire pour favoriser le maintien des médecins sur le territoire ; Favoriser l'installation de nouveaux médecins ; Permettre la mise en œuvre d'un projet de santé global à l'échelle de la CA3B ; Accompagner les médecins d'une manière plus personnalisée). C'est pourquoi la CA3B a fait part de son intérêt au Département, dès février 2020, d'accompagner sur son territoire l'implantation de cabines de téléconsultation, sur les zones les plus en difficultés. Cela a conduit à la validation de deux sites pour accueillir deux cabines : une à Bourg-en-Bresse, ouverte en mars 2021, et l'autre à Saint-Julien-sur-Reyssouze.

La cabine

La Consult Station®* est équipée d'instruments connectés (tensiomètre, thermomètre, oxymètre, dermatoscope, otoscope, stéthoscope, balance et toise, électrocardiogramme, audiogramme, tests visuels) qui permettent au médecin téléconsultant d'établir un diagnostic basé sur la prise de mesures. La cabine est dotée d'un système vidéo et audio et d'une imprimante, pour permettre au patient de récupérer un bulletin comportant les mesures effectuées grâce aux instruments et, le cas échéant, une ordonnance.

Le patient peut accéder au compte-rendu de sa consultation sur son espace personnel. Toutes les données de santé sont strictement confidentielles. Seul le patient y a accès ainsi que le médecin uniquement pendant la consultation. Les données de santé du patient sont stockées chez un hébergeur de données agréé par le Ministère des solidarités et de la santé.

*La Consult Station® est un dispositif médical de classe IIa, produit réglementé qui porte à ce titre le marquage CE



1 Comment prendre rendez-vous ?

- **Via le site internet : imedians.com**
Code d'activation à indiquer pour l'inscription sur le site : **STJ560**
- **Ou par téléphone : 01 70 81 49 46**
Coût d'un appel local – Appel non surtaxé
- **Consultations : Lundi et mardi : 8h30-13h Mercredi : 14h30- 19h**
Vendredi : 15h-19h Samedi : 9h-12h (fermé le jeudi)
- **Âge minimum : 14 ans** (les mineurs doivent être accompagnés d'un représentant légal)
- **Les rendez-vous ne peuvent pas être pris plus de 72 h à l'avance**



2 Le jour de la consultation

Sur place, un référent cabine accueille le patient. Installé dans la cabine, le patient introduit sa carte vitale et son code de rdv, puis il est rejoint par le médecin téléconsultant.



3 Pendant la consultation

- Pendant la consultation, le médecin téléconsultant guide le patient dans la manipulation des instruments et échange avec lui afin d'établir un diagnostic.
- À la fin de la téléconsultation, le patient récupère le compte rendu du médecin, le résumé des prises de mesures et le cas échéant son ordonnance, imprimés directement dans la cabine.
- La consultation est intégralement prise en charge par l'Assurance Maladie (conformément à l'ordonnance n°2020-737 du 17 juin 2020).
- À chaque passage, la cabine est désinfectée par le référent, selon un protocole d'hygiène strict.



Infos pratiques

Plus d'informations sur les sites internet de la Communauté d'agglomération ou du Département de l'Ain :

www.teleconsultation.ain.fr

Qui sont les médecins téléconsultants ?

Ce sont des médecins généralistes inscrits au Conseil de l'ordre, en France, et exerçant par ailleurs en cabinet libéral. Ils sont spécifiquement formés à la téléconsultation via la cabine et suivent des protocoles précis pour mener les consultations et orienter le patient dans la manipulation des instruments. Ils sont également informés des ressources médicales disponibles sur le territoire de santé où est implantée la cabine, afin de faciliter la réorientation du patient, pour une consultation auprès d'un spécialiste notamment. Des consultations auprès de spécialistes pourront éventuellement être proposées, dans les prochains mois, en fonction des besoins.

LES ACTEURS DU PROJET

Le Département de l'Ain finance l'investissement de la cabine (105 000€ TTC).

L'Etat a attribué au Département une dotation de solidarité à l'investissement des départements (DSID), à hauteur de 80% des investissements réalisés, pour l'acquisition de 4 cabines.

La Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse finance :

- les frais de maintenance ;
- les coûts liés au référent de la cabine à hauteur de 0.5 ETP.

La commune de Saint-Julien-sur-Reyssouze, en plus de la mise à disposition du local, s'associe avec les communes de la Conférence territoriale Bresse pour :

- les charges courantes : consommables, abonnement internet, assurance, flux...
- les coûts supplémentaires liés au référent de la cabine.

CONTACTS PRESSE

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand • 04 74 22 98 33 • celine.moyne-bressand@ain.fr

Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse • Anne-Lise Morel • 06 26 65 90 16 • annelise.morel@ca3b.fr